R LES ANNÉES 90...

Mise à jour amen ministériel

N° 5 − FÉVRIER 1991



Janvier a été un mois hors de l'ordinaire. À ceux et celles d'entre vous dont la journée de travail s'est à maintes reprises prolongée longuement à cause des crises à l'étranger, nous souhaitons que mars apporte le calme après la tempête. Beaucoup d'entre vous ont les bras pleins ces temps-ci. Vous reconnaissez-vous dans ce dessin?

Si l'Examen ministériel n'est plus pour vous qu'un lointain souvenir, sachez que l'on continue sans relâche d'apporter des améliorations au fonctionnement de notre Ministère et à nos activités. Un groupe du Ministère en particulier bourdonne d'activité depuis un an par suite des bouleversements survenus dans le monde. L'Examen ministériel n'est pas étranger non plus à tout le remue-ménage dont il est l'objet. Février étant le mois de la Saint-Valentin, nous consacrons ce numéro à ce secteur, où une union vient d'être consacrée.

Pleins feux sur le nouveau Secteur des affaires consulaires, de l'immigration et des passeports (OFB)

Si vous avez déjà travaillé à l'étranger, vous savez à quel point nos collègues des affaires consulaires et de l'immigration sont occupés. Une crise n'attend pas l'autre, leurs bureaux sont remplis de gens, ou pire, on fait la queue à leur porte. Mais si vous avez toujours travaillé à Ottawa, vous ne connaissez peut-être pas très bien ce secteur à moins d'y avoir vous-même travaillé.

Les histoires les plus fascinantes sur le plan humain nous viennent de ces services. C'est là qu'on traite les demandes de visas et qu'on vient en aide aux voyageurs démunis, qu'on seconde des parents canadiens dans leurs démarches d'adoption, qu'on visite des Canadiens en prison et qu'on s'emploie à réunir des conjoints et des familles. Les reportages de la crise dans le Golfe persique ont fait amplement état des efforts déployés par les agents des affaires consulaires pour protéger la vie des ressortissants canadiens là-bas.

La quantité de travail abattue par nos collègues à l'étranger est absolument renversante. Saviezvous qu'en 1989, nos 210 agents d'immigration à l'étranger ont délivré plus de 600 000 visas de visiteur et 150 000 visas d'immigrant? Qu'en 1988, les Canadiens ont fait plus de 50 millions de voyages à l'extérieur du pays et que nos 48 agents des affaires consulaires et employés de soutien canadiens à l'étranger ont dispensé 600 000 services à des citoyens canadiens?

Le travail des affaires consulaires et de l'immigration ne se calcule toutefois pas seulement en chiffres. Appelés à traiter avec des clients parfois apeurés, souvent frustrés et à l'occasion fâchés, les agents doivent pouvoir penser rapidement, agir sans hésiter et prendre des décisions défendables en

